

Le Cercle de l'Épargne

LE MENSUEL
DE L'ÉPARGNE
ET DE LA RETRAITE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05
contact@cercledelepargne.fr
www.cercledelepargne.com



LE SOMMAIRE

LOCATAIRE OU PROPRIÉTAIRE, L'ÉTERNEL DÉBAT	03
L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	03
LE COIN DE L'ÉPARGNE	04
LE RETOUR DES LIVRETS ET LES DÉPÔTS À VUE EN FORME	04
LE LIVRET A MAINTIEN DE JUSTESSE LE CAP	04
LES LIVRETS FISCALISÉS DE NOUVEAU EN HAUSSE	05
L'ASSURANCE-VIE À LA CROISÉE DES CHEMINS	05
LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT, UNE HAUSSE PLUS MODESTE	06
DES INSTRUMENTS NON-CONVENTIONNELS POUR DES TEMPS EXTRAORDINAIRES	06
ÉPARGNEZ – PRATIQUE : TOUT SAVOIR OU PRESQUE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE LUXEMBOURGEOIS	09
LE COIN DE LA RETRAITE	13
LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES LIÉES AU REPORT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE	13
LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE	18
LA POPULATION ACTIVE SOUS LA DOUBLE CONTRAINTE DE L'ÂGE ET DU DIGITAL	18
L'ASCENSEUR SOCIAL EST-IL EN PANNE À CAUSE DES SENIORS ?	21
PRÈS DE 600 000 DÉCÈS EN FRANCE EN 2015	22
LE DOSSIER DU MOIS : REVENUS, ÉPARGNE ET RETRAITE	24
ÉPARGNE : DES ATTENTES DIFFÉRENTES SELON LES REVENUS	24
PERCEPTION ET PRÉPARATION DE LA RETRAITE SELON LES REVENUS	27
L'AGENDA DU CERCLE	34
LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CERCLE	34
LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS DU CERCLE	34
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	35
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	35
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	36
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	37
TABLEAU DE BORD RETRAITE	38

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    



LOCATAIRE OU PROPRIÉTAIRE, L'ÉTERNEL DÉBAT

L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Les ménages français ont repris, au cours du 3^e trimestre, le chemin de l'investissement immobilier mettant un terme à deux ans de recul. La baisse du coût du crédit et celle du rendement des produits d'épargne de taux expliquent, sans nul doute, ce regain de flamme en faveur de la pierre. Si les prix sont à la hausse, cette dernière demeure raisonnable. Les primo-accédants ne sont pas encore de retour car le niveau des prix demeure dissuasif. Par ailleurs, les jeunes actifs de moins de 30 ans, en raison d'une insertion plus difficile dans la vie professionnelle, ont plus de trois ans de retard par rapport à leurs aînés pour l'acquisition de leur première résidence principale. De ce fait, le marché dépend des reventes et des achats de la part de ménages matures. Cela pèse sur les prix. Mais au-delà de ces variations conjoncturelles, est-il vraiment intéressant d'acheter un bien immobilier ? Quand les taux d'intérêt étaient élevés, il était bien souvent plus rationnel financièrement d'être locataire et d'épargner. Aujourd'hui, évidemment, la baisse des taux d'intérêt modifie la donne. Mais est-ce aussi simple que cela ? Dans les prochaines années, les plus-values seront plus rares du fait notamment du vieillissement de la population. L'acquéreur doit également intégrer dans ses calculs les impôts liés à la propriété dont la taxe foncière qui a tendance à augmenter. Il doit acquitter les frais de notaire et les charges de copropriété qui sont de plus en plus onéreuses. De leur côté, les loyers ont, ces dernières années, augmenté moins rapidement que la valeur des biens immobiliers donnant un avantage aux locataires. Certes, la baisse des taux a amélioré la rentabilité de l'achat immobilier, malgré tout, la location peut encore l'emporter. À titre d'exemple, un propriétaire qui aura investi 535 000 euros pour acheter un logement à Paris (frais de notaire compris, apport personnel de 100 000 euros, emprunt à 1,57 % sur 15 ans, assurance comprise, charges et impôts à 10 000 euros par an), serait perdant face à un locataire occupant ce même logement de 67 mètres carrés et dont le loyer serait inférieur à 1900 euros. Ce calcul est fait en considérant qu'il n'y aura pas de plus-values sur 15 ans. Au-delà des aspects comptables et financiers, l'immobilier a, à son crédit, une valeur psychologique qui n'a pas de prix.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LE RETOUR DES LIVRETS ET LES DÉPÔTS À VUE EN FORME

Le mois de septembre a été marqué par la progression de l'épargne de court terme quand, dans le même temps, l'assurance-vie faisait du surplace. L'épargne de précaution avec la garantie en capital conserve de nombreux adeptes malgré la baisse des rendements. L'assurance-vie a souffert de la polémique excessive concernant les dispositions que le Gouvernement a introduites dans le cadre de la discussion du projet de loi Sapin II afin de disposer de moyens techniques de geler temporairement les contrats d'assurance-vie en cas de force majeure.

L'encours des dépôts à vue de l'ensemble des agents économiques financiers continue à augmenter, en septembre, assez rapidement, plus de 10 % en un mois pour s'élever à 804 milliards d'euros. Une petite décélération est néanmoins enregistrée. En effet, la progression dépassait 12 % au mois de juillet dernier.

Les comptes sur livret sont en progression de 0,3 % en septembre et leur encours atteint 611 milliards d'euros.

LE LIVRET A MAINTIENT DE JUSTESSE LE CAP

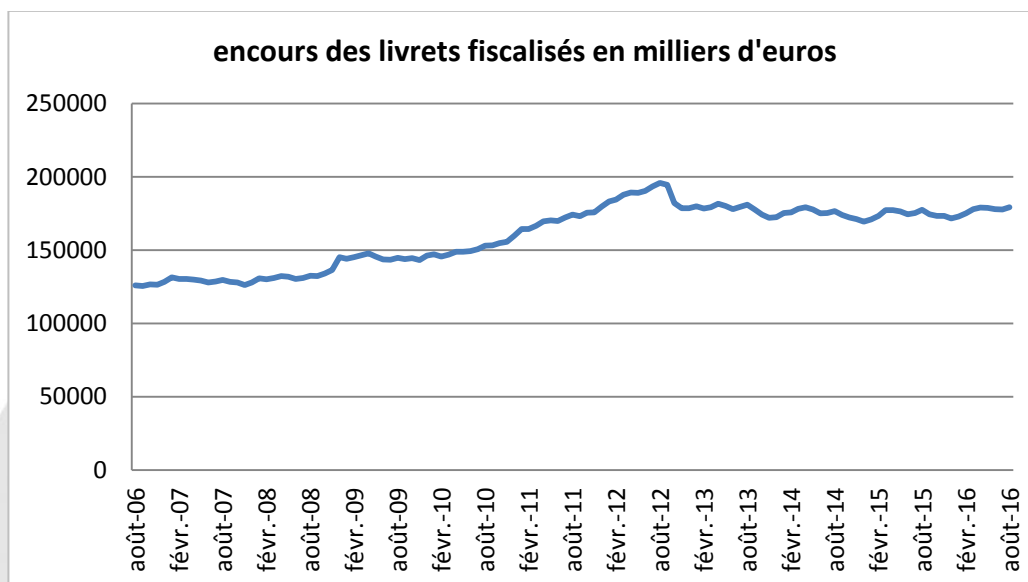
Le Livret A a signé, en septembre, un septième mois consécutif en collecte nette positive mais de peu. En effet, elle ne s'élève qu'à 140 millions d'euros contre 1,14 milliard d'euros au mois d'août dernier. Certes, cela est nettement supérieur à la décollecte record de 2,38 milliards d'euros du mois de septembre 2015. Mais, l'année dernière, cette décollecte s'expliquait par la baisse à 0,75 % du rendement du Livret A.

En prenant en compte le Livret A et le Livret de Développement Durable, une décollecte de 410 millions d'euros est enregistrée (la décollecte atteint 560 millions d'euros pour le LDD). Le décalage entre ces deux produits s'explique par le fait que le LDD est plus souvent lié aux comptes courants des ménages que le Livret A. Les ménages, en fonction de leur solde de compte courant, effectuent des arbitrages avec le LDD quand le Livret A est utilisé avant tout comme un produit d'épargne. Cette différence de comportement résulte, par ailleurs, de la distribution du LDD, dès sa création, par les banques du LDD (pour le Livret A, elles ont dû attendre le 1^{er} janvier 2009).

Dans un climat économique incertain, les Français devraient maintenir leur effort d'épargne de précaution dans les prochains mois. Néanmoins, du fait de la disparition des gains de pouvoir d'achat générés par la baisse des prix de l'énergie, la collecte nette devrait être faible en octobre comme en novembre. Durant ces deux mois, les ménages doivent acquitter les impôts locaux.

LES LIVRETS FISCALISÉS DE NOUVEAU EN HAUSSE

Malgré des taux extrêmement bas, les livrets fiscalisés semblent avoir stabilisé leur encours. Ils avoisinent depuis le début de l'année les 179 milliards d'euros.



L'ASSURANCE-VIE À LA CROISÉE DES CHEMINS

En septembre, l'assurance-vie a connu une petite contre-performance sur fond de polémique avec les dispositions de précaution (voir infra) contenues dans le projet de loi Sapin II.

La collecte nette a été nulle au mois de septembre mettant ainsi un terme à 32 mois de collecte nette positive. Cette baisse s'inscrit dans la décélération des collectes nettes de ces derniers mois (à l'exception de celle du mois de juillet, +3,5 milliards d'euros).

Le montant des cotisations a été, en septembre, en léger retrait à 9,6 milliards d'euros par rapport à la tendance de ces derniers mois (11 milliards d'euros par mois en moyenne sur les 9 premiers mois de 2016 et 10,4 milliards d'euros en septembre 2015). En revanche, les rachats sont en hausse à 9,6 milliards d'euros et sont légèrement au-dessus de la moyenne (9,4 milliards d'euros sur les 9 premiers mois).

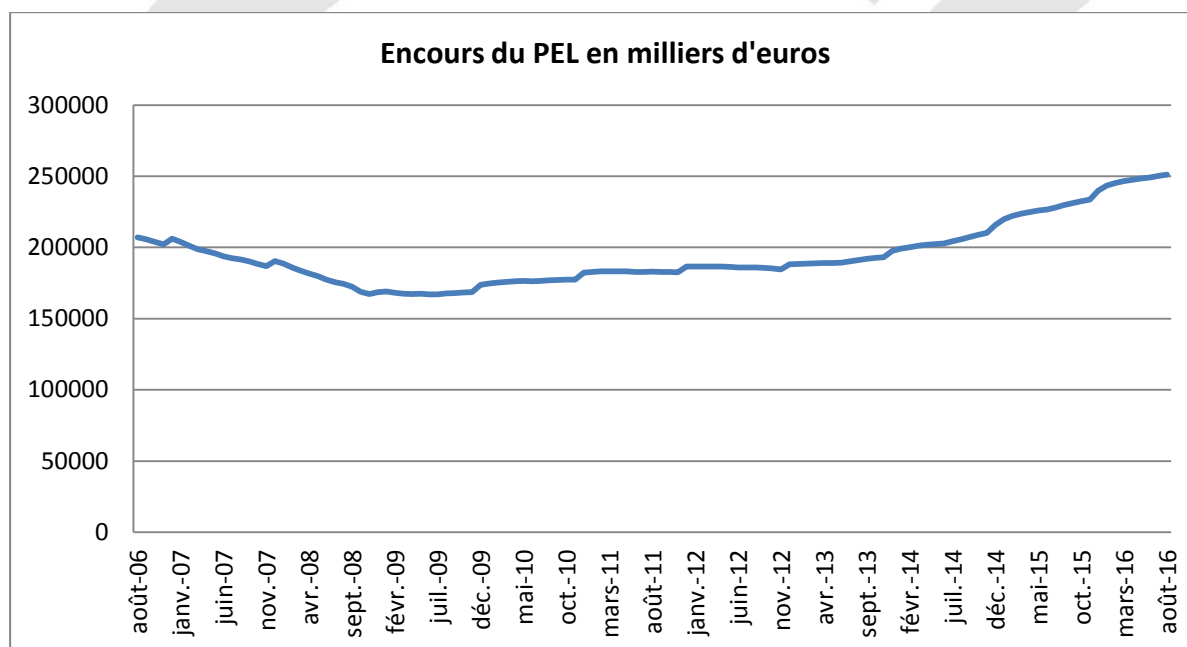
Les épargnants ne renforcent pas le poids des unités de compte au sein de leurs contrats. Ces dernières représentent toujours 19 % du total des cotisations (pour le mois de septembre comme pour les 9 premiers mois de l'année).

Dans les prochains mois, la question du rendement des fonds euros devrait être au cœur de l'actualité d'autant plus que le Gouverneur de la Banque de France qui

préside également l'autorité de régulation a, à plusieurs reprises, demandé que les compagnies d'assurances abaissent leurs taux. Les épargnants seront de plus en plus incités à investir sur les unités de compte. Il conviendra alors de regarder si leur appétence en la matière s'accroît.

LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT, UNE HAUSSE PLUS MODESTE

L'encours du PEL a atteint un sommet historique au mois d'août 2016 à 251 milliards d'euros. Néanmoins, même si la baisse du taux à 1 % ne concerne que les contrats ouverts après le 1^{er} août, une inflexion dans la croissance des primes est intervenue à partir du mois de juillet. La croissance qui était de plus de 10 % est repassée en deçà. Il n'en demeure pas moins que ce produit a enregistré une hausse de 49 % de 2006 à 2016.



DES INSTRUMENTS NON-CONVENTIONNELS POUR DES TEMPS EXTRAORDINAIRES

Du fait que la phase de taux bas est amenée à durer, il y a une prise de conscience générale que cela modifie en profondeur de nombreux équilibres au sein du système financier. Après des années de taux élevés, nous devons nous habituer à des taux nominaux négatifs ou proches de zéro dans un contexte de faible inflation. Les risques auxquels peuvent être confrontés les acteurs financiers changent. Les pouvoirs publics, régulateurs en tête, surveillent avec attention les conséquences de la mise en œuvre dans la durée de politique monétaire appelée non-conventionnelle.

Dans le cadre du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dit loi Sapin II, plusieurs mesures visant à garantir la pérennité des contrats d'assurance-vie ont été prises par voie d'amendements. Bernard Delas, vice-président de l'ACPR a récemment déclaré sur ce

sujet « qu'en l'absence de mesures adaptées prises avec une anticipation suffisante, les taux bas deviendront, à moyen et long terme, une menace pour la rentabilité et la solvabilité du marché. Et feront peser sur les assureurs des risques qu'ils auront de plus en plus de difficultés à assumer ». Il a ajouté que « les taux bas agissent comme un poison dont les effets sont inéluctables ».

ACTION SUR LES TAUX

Les pouvoirs publics demandent que les rendements des fonds euros des contrats d'assurance-vie qui pèsent plus de 1 300 milliards d'euros prennent mieux en compte la baisse des taux d'intérêt.

Le Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a déclaré au mois de janvier 2016, « il faut poursuivre résolument la baisse des rendements de l'assurance-vie investie en fonds euro ». Il a souligné au mois d'octobre « qu'ils ont été réduits de 25 points de base en 2015 par rapport à l'année précédente. Cependant, cette baisse reste encore insuffisante. »

La loi Sapin II prévoit que le Haut Conseil de la Stabilité Financière puisse, sur proposition du gouverneur de la Banque de France, président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, moduler les règles de constitution et de reprise de la provision pour participation aux bénéficiaires des compagnies d'assurances. Par cette mesure, en cas de taux non conformes à la réalité du marché, les autorités pourraient peser sur leur niveau en obligeant les compagnies d'assurances à maintenir des niveaux de provision plus élevés.

LE GEL DES CONTRATS EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET POUR ÉVITER UN « ASSURANCE-RUN »

En cas de remontée des taux, les épargnants pourraient être tentés d'abandonner leurs vieux contrats d'assurance-vie et leurs vieux fonds euros au profit de fonds mieux rémunérés. Des rachats massifs pourraient déstabiliser l'assurance-vie au moment même où par le jeu de l'augmentation des taux, les fonds propres des compagnies pourraient être mis à mal.

En cas de faiblesse de fonds propres, du fait de la garantie en capital applicable aux fonds euros, plus de 1 300 milliards d'euros sur 1 620 milliards d'euros pour l'ensemble de l'assurance-vie, le problème de liquidités pourrait se transformer en problème de solvabilité.

La loi Sapin II prévoit qu'en cas de crise grave mettant en danger le système financier, le Haut Conseil de Stabilité Financière, sur proposition du gouverneur de la Banque de France, peut, pour une période de 3 mois reconductible sur avis motivé :

- Empêcher totalement ou partiellement les versements ;
- Empêcher totalement ou partiellement les arbitrages ;
- Empêcher totalement ou partiellement les rachats.

Le Haut Conseil sera amené à fixer les modalités d'application du dispositif et en particulier, par exception, les possibilités d'accès, pour les assurés modestes ou dont les revenus sont majoritairement issus de leur assurance-vie. Par ailleurs, la loi prévoit que « dans sa décision, le Haut Conseil veille à la protection de la stabilité financière et tient compte des intérêts des assurés, adhérents et bénéficiaires »

En gelant les contrats d'assurance-vie, le Gouvernement ne fait pas, contrairement à ce que certains ont pu souligner, main basse sur l'épargne des ménages. C'est avant tout une mesure de précaution pour éviter une panique et une implosion du système financier. C'est une mesure qui a vocation à ne s'appliquer qu'en cas de crise grave. C'est une mesure qui ne remet pas en cause les contrats. C'est une mesure qui ne spolie pas les assurés.

L'Autorité de contrôle de régulation dispose déjà d'un pouvoir de gel des contrats d'assurance-vie mais compagnie par compagnie. Il n'est pas en revanche de son pouvoir ni de sa compétence de bloquer d'un coup tous les contrats. C'est pourquoi, le gel revient au Haut Conseil de la Stabilité Financière qui dépend du Ministère de l'Economie et des Finances.

**ÉPARGNEZ – PRATIQUE :
TOUT SAVOIR OU PRESQUE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE LUXEMBOURGEOIS**

En 2011/2012, en pleine crise des dettes souveraines, les contrats d'assurance-vie luxembourgeois avaient connu une forte croissance, il semblerait que cela soit à nouveau le cas avec la loi sapin II.

Les Français sont, avec les Allemands, ceux qui disposent du plus important portefeuille de contrats luxembourgeois. Le tiers de la collecte luxembourgeoise d'assurance-vie serait français. L'encours des contrats luxembourgeois détenus par les Français atteindrait 40 milliards d'euros.

Cet engouement repose sur des craintes plus ou moins réelles portant sur la sécurisation des contrats de droit français et de manière bien plus positive sur la souplesse de la législation ainsi que le savoir-faire luxembourgeois.

Mais qu'est un contrat luxembourgeois ?

C'est un contrat d'assurance-vie soumis au droit luxembourgeois et non au droit français. Ce sont des contrats gérés par des établissements basés au Luxembourg. Il peut s'agir de filiales d'établissements financiers français.

QUELS SONT CES AVANTAGES PAR RAPPORT À DES CONTRATS DE DROIT FRANÇAIS ?

Plusieurs avantages !

Les contrats luxembourgeois sont recherchés au nom de la sécurité qu'ils sont censés procurer à leur détenteur et au nom des innovations en matière de gestion que le droit de notre voisin favorise.

La sécurité

Les souscripteurs d'assurance-vie placent la sécurité parmi leurs priorités. Le Luxembourg, en jouant sur la protection des droits des assurés, s'est créé une réputation sur le sujet.

Le Superprivilège

La notion de super privilège introduite par la loi modifiée du 6 décembre 1991 (article 39 et suivants) sur le secteur des assurances, garantit que l'épargne capitalisée dans les contrats d'assurance-vie luxembourgeois est complètement protégée.

Les clients bénéficient en effet d'une sécurité exceptionnelle en cas de défaillance de la compagnie d'assurances car ils sont légalement privilégiés par rapport aux autres

créanciers de la compagnie afin de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance.

La sécurisation des fonds

Le Luxembourg dispose du régime de protection des investisseurs le plus strict d'Europe. Cela se traduit par une exigence légale qui impose que tous les actifs des clients soient détenus par une banque dépositaire approuvée par le Commissariat aux Assurances, contribuant ainsi à renforcer la solidité financière des compagnies. Il y a cantonnement des actifs des clients vis-à-vis de ceux des actionnaires et créanciers de la compagnie d'assurances. Le client peut même choisir la banque dépositaire.

Pour mémoire, en France, l'assuré ne bénéficie que d'une garantie à hauteur de 70 000 euros.

Stabilité du droit et du système politique du Luxembourg

Le Luxembourg met en avant que la législation y est plus stable que dans de nombreux autres pays.

Est-ce que la sécurité est totale ?

Tout est relatif en la matière. En cas de fin du monde, nul ne peut rien garantir. Compte tenu de l'importance des bilans des banques luxembourgeoises, la garantie accordée par l'État est avant tout psychologique.

AU NIVEAU DE LA GESTION : UNE DIVERSITÉ ET DU SUR-MESURE

Le titulaire d'un contrat luxembourgeois a la possibilité de placer sous une autre devise que l'euro ses avoirs. Cela permet de diversifier ses risques et de jouer sur les variations de change de manière plus directe que dans le cadre de contrats multisupports en euros.

Via son contrat luxembourgeois, l'épargnant a la possibilité d'accéder à un très grand nombre de supports et à différentes formules de gestion. Il est à signaler que la législation française s'est récemment adaptée pour permettre aux professionnels d'offrir à leurs clients des produits qui étaient réservés auparavant aux contrats luxembourgeois.

En plus du traditionnel fonds euros, les assurés peuvent accéder à des unités de comptes et à des fonds spécifiques.

Les fonds externes :

Il s'agit d'une offre multisupport telle qu'on la connaît dans les contrats d'assurance-vie français donnant l'opportunité aux clients d'investir dans une large gamme de fonds externes des plus importants gestionnaires financiers. Le choix peut s'effectuer sur des centaines de fonds d'investissement.

Les fonds internes collectifs (FIC) :

Les Fonds Internes Collectifs sont accessibles à un groupe d'investisseurs n'ayant pas nécessairement de liens familiaux. Ils fonctionnent comme des OPCVM. C'est un véhicule idéal pour une gestion collective des contrats.

Les fonds internes dédiés (FID)

Sans doute la spécialité du Luxembourg, les Fonds Internes Dédiés. Ces fonds donnent l'accès à une gamme complète de produits sophistiqués, innovants pouvant inclure des obligations, actions (cotées ou non), fonds internationaux, produits structurés, et des fonds non agréés AMF comme les Hedge Funds et fonds de Private Equity. La gestion des actifs est déléguée à un gestionnaire financier que le souscripteur aura préalablement désigné. Le mécanisme s'apparente un peu à celui d'un trust du point de vue du choix qui est laissé au souscripteur vis-à-vis de la désignation du gestionnaire, du mandataire, et du dépositaire.

Les fonds assurance spécialisés (FAS)

Le FAS ouvre la possibilité d'investir dans des titres vifs sans avoir recours à un gestionnaire financier comme c'est le cas dans un FID. C'est le souscripteur qui décide de la composition du fonds soit lors du versement de la prime initiale, complémentaire ou lors d'un arbitrage.

L'apport en titres

Les contrats luxembourgeois offrent la possibilité au souscripteur d'alimenter son contrat en titres vifs cotés ou non. Cela permet pour un chef d'entreprise, par exemple, de loger les parts de sa société. Cela a été autorisé par la loi Macron pour la France.

QUELS SONT LES FRAIS ?

Les mêmes que pour les contrats français. Ils sont négociables et dégressifs en fonction des montants.

QUELLE FISCALITÉ POUR CES CONTRATS ?

Il y a application de la règle de la neutralité fiscale. C'est le droit du pays de résidence qui s'applique. Les Français doivent indiquer qu'ils disposent d'un contrat d'assurance-vie au Luxembourg.

Avantages en matière d'ISF

Pour les expatriés sur le point de revenir en France, ouvrir une assurance-vie au Luxembourg pour y placer une partie du capital permet de le soustraire de l'ISF pendant 5 ans.

Ainsi, en vertu de l'article 885 A du CGI, le fait d'avoir été non-résident pendant au moins 5 ans permet d'exclure de l'assiette de l'ISF les biens situés hors de France jusqu'au 31 décembre de la 5^e année qui suit le retour en France. Cela peut représenter une économie majeure.

Pour les Français s'expatriant, ils restent soumis à l'ISF sur leurs biens situés en France. Un contrat d'assurance-vie au Luxembourg permet d'échapper à l'imposition en sortant le capital de l'hexagone.

QUI PEUT INVESTIR ?

C'est avant tout réservé à des épargnants importants !

Il faut en moyenne 250 000 euros pour accéder à ces contrats. Mais désormais, certains contrats sont accessibles à partir de 100 000 euros. Pour accéder aux contrats plus sophistiqués, il faut disposer de plusieurs millions d'euros.

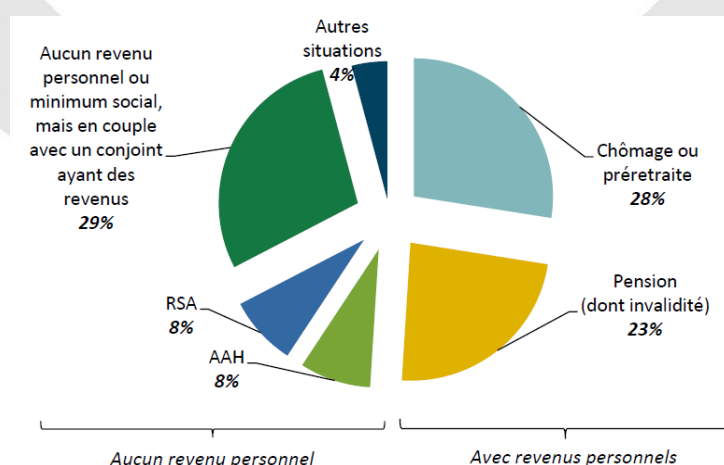
LE COIN DE LA RETRAITE

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES LIÉES AU REPORT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

Le taux d'emploi qui mesure la part de personnes en emploi dans une tranche d'âge, a fortement progressé, ces dernières années, chez les 55/59 ans du fait de l'allongement de la durée de cotisation, du report de l'âge de la retraite à 62 ans et de la progression du taux d'activité féminine. Entre 2005 et 2015, il est passé de 38,2 à 48,6 % se rapprochant de l'objectif de 50 % que les pouvoirs publics s'étaient fixés. Il reste néanmoins inférieur à la moyenne européenne.

Le nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité augmente assez fortement du fait du report de l'âge légal de départ à la retraite pour deux raisons. La première est liée au fait que des personnes bénéficiant avant 60 ans d'une pension d'invalidité continuent à la percevoir durant une période supplémentaire de 2 ans. La seconde est liée au fait que des personnes qui avant 2010, après 60 ans, auraient été à la retraite, se retrouvent de possibles bénéficiaires de pensions d'invalidité, ce qui génère un surcoût pour les caisses concernées.

Le report de l'âge de la retraite a, selon une étude (Rabaté/Rochut 2016), entraîné une baisse de 40 % du taux de retraités à 60 ans avec en contrepartie une hausse du taux d'emploi de 14 points, du taux de chômage de 13 points et du taux des personnes en arrêt-maladie ou en invalidité de 5 points. Pour les 9 points restants, les auteurs de l'étude concluent qu'une partie des sexagénaires se serait placée en inactivité en attendant de pouvoir toucher leur pension. Si les cadres arrivent à se maintenir en activité, en revanche, la proportion des employés et des ouvriers qui basculent dans le chômage ou l'invalidité est forte. Ce phénomène est constaté dans tous les pays ayant décidé des reports de l'âge de la retraite.



Source DREES – étude Aubert – Solar octobre 2016

AUGMENTATION DES DÉPENSES D'INVALIDITÉ

Une des conséquences directes du report de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans a été l'augmentation du nombre de pensions d'invalidités servies. Selon la direction des études du Ministère des Affaires sociales (DREES), entre 125 000 et 150 000 personnes supplémentaires bénéficieraient d'une pension d'invalidité entre 60 et 62 ans, soit un peu moins de 8 % de cette classe d'âge. Le surcoût, en 2017, quand la réforme de 2010 sera totalement appliquée, est évalué entre 1,2 à 1,7 milliard d'euros pour les régimes gestionnaires des pensions d'invalidité.

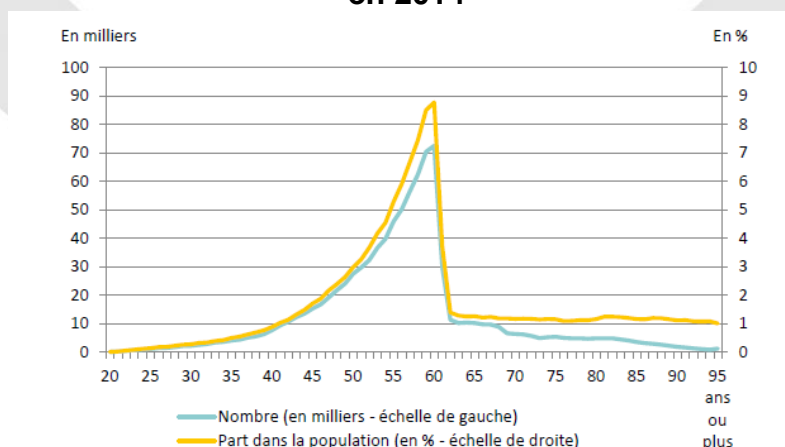
Malgré ce surcoût, les économies réalisées par les régimes de retraite sont importantes. Toujours selon la DREES, en ayant recours aux simulations du modèle TRAJECTOIRE, ces régimes économiseraient environ 14 milliards d'euros à partir de 2017 grâce à la diminution du nombre de pensions de retraite de droit direct versées. Par ailleurs, il faut intégrer le montant des cotisations versées en raison de l'amélioration du taux d'emploi chez les plus de 55 ans.

En prenant en compte les résultats définitifs des comptes sociaux, les pensions d'invalidité de droit direct versées en 2014 se sont élevées à 9,3 milliards d'euros. Selon l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite, 929 300 personnes bénéficient de ces prestations. 54,1 % des bénéficiaires de pension d'invalidité sont des femmes. Cette surreprésentation est liée au fait que les femmes s'arrêtent de travailler plus tard que les hommes afin d'obtenir le nombre de trimestres suffisants pour accéder à la retraite à taux plein ou afin d'atteindre l'âge à partir duquel la retraite est accordée à taux plein.

Le risque d'invalidité augmente de manière exponentielle en fonction de l'âge

Fin 2014, tous régimes confondus, on compte environ 11 % d'invalides de plus à l'âge N qu'à l'âge N-1 entre 50 ans et 59 ans. Si 0,9 % des personnes de 40 ans bénéficient d'une pension d'invalidité contre 8,8 % pour les personnes de 60 ans.

Nombre et part des pensions d'invalidité en fonction de l'âge en 2014



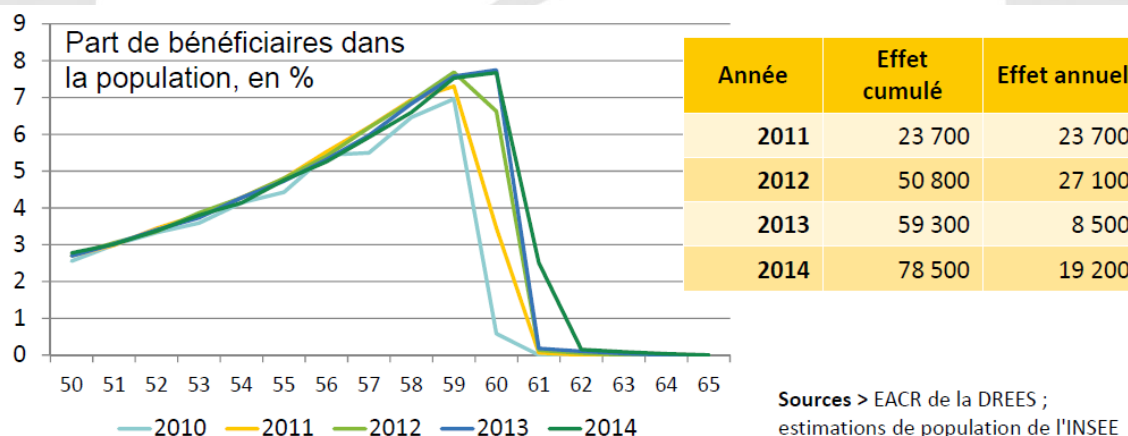
Le report de l'âge de la retraite repousse l'âge à partir duquel les pensions d'invalidité sont transformées en pensions de retraite avec en plus une majoration du nombre évaluée entre 8 à 10 %. Au-delà de 60 ans, la croissance du nombre d'invalides serait moindre qu'entre 55 et 60 ans. Ce constat est à vérifier. Jusqu'à maintenant, ceux qui travaillaient au-delà de 60 ans étaient avant tout des cadres qui sont moins exposés au risque d'invalidité que les ouvriers qui partent traditionnellement plus tôt à la retraite.

Le montant moyen de la pension d'invalidité croît avec l'âge

Le montant de la pension d'invalidité dépend notamment des revenus de la personne avant sa mise en invalidité. En outre, plus l'invalidité intervient tardivement, plus elle provoque l'arrêt définitif de l'activité professionnelle. La pension versée est, dans ce cas-là, plus importante.

Autre point à prendre en compte dans l'évaluation du surcoût lié au relèvement de l'âge de la retraite, il y a le fait qu'il faut continuer de verser des pensions à ceux qui ont été reconnus invalides avant 60 ans deux ans de plus, soit 6,9 % de la population active concernée tandis que l'entrée en invalidité à 60 ans, nette des décès et sorties d'invalidité, n'en représente que 0,2 %.

Évolution de la part dans la population des bénéficiaires d'une pension d'invalidité par âge et année



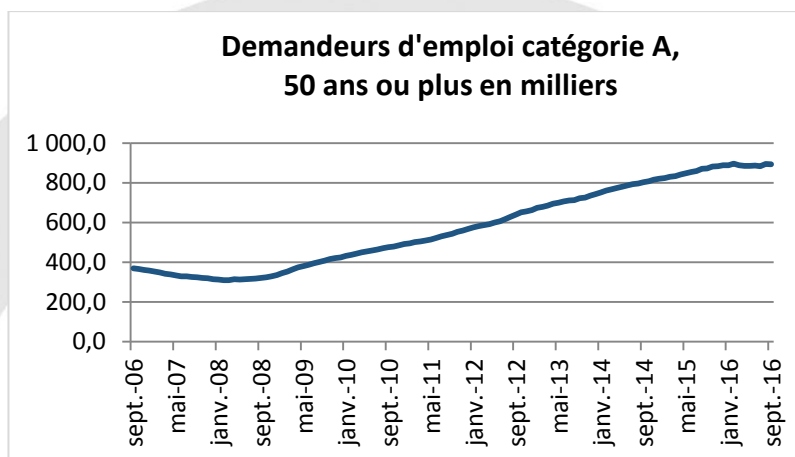
L'AUGMENTATION DU TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES SENIORS, UNE ILLUSION D'OPTIQUE ?

Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a, ces dernières années, fortement progressé. Sur ces douze derniers mois, la hausse a été de 2,4 % quand ce nombre a baissé de 7 % pour les moins de 25 ans. Selon l'OFCE, le chômage des seniors de 55 ans et plus a plus que doublé de 2008 à 2015.

Avec le report de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation, une dégradation du chômage des seniors était attendue. Plus de seniors restent en activité, il est donc logique qu'un certain nombre d'entre eux soit au

chômage. Cela a été particulièrement vérifié pour les 55-59 ans, dont le taux d'emploi a progressé de 11 points entre 2008 et 2014. Celui des plus de 60 ans a progressé de son côté, de plus de 9 points.

Néanmoins, le taux de chômage des plus de 50 ans reste nettement inférieur à celui de l'ensemble de la population. L'écart est d'environ deux points. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi chez les seniors est la conséquence d'une augmentation de la population de plus de 50 ans. Par ailleurs, la disparition des mécanismes de préretraite et de la dispense de recherche d'emploi.



Source : Pôle Emploi

La dispense de recherche d'emploi évitait d'avoir à actualiser mensuellement leur inscription à l'ANPE (puis à Pôle emploi) quand le demandeur d'emploi était, en pratique, en attente de leur départ en retraite.

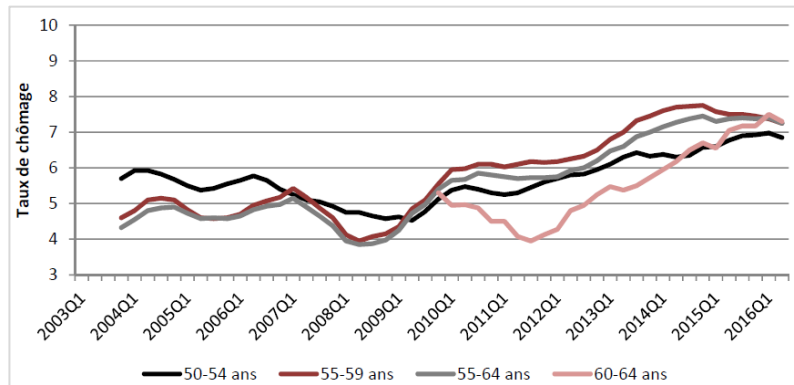
La possibilité d'être dispensé de recherche d'emploi a toutefois été supprimée au motif de ce qu'elle pouvait être incitative à la sortie prématurée de l'activité.

L'impact de la suppression de la DRE sur la statistique du nombre de demandeurs d'emploi explique probablement une part de la hausse du chômage des seniors âgés de 55 ans et plus.

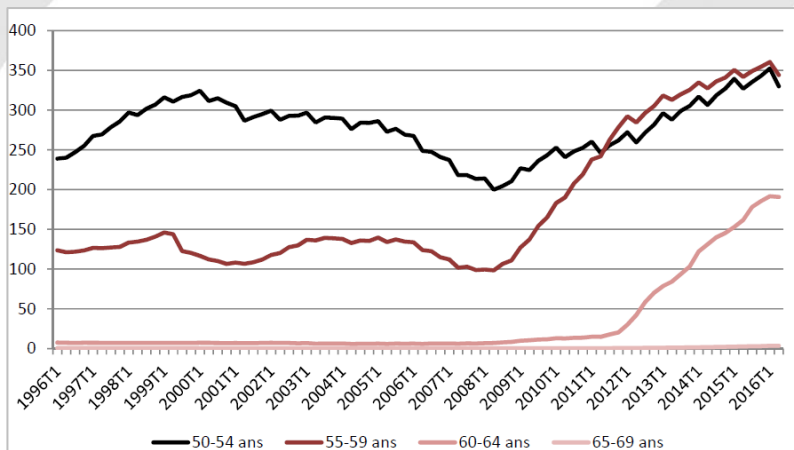
À cet effet réglementaire, il faut ajouter ceux provoqués par la crise économique de 2008 et par la mutation technologique.

L'augmentation du taux de chômage après la crise a été plus forte et plus précoce pour les 55-64 ans que pour les 50-54 ans. Si les 60 – 64 ans ont été très touchés en début de crise, en revanche, leur situation s'est améliorée entre 2010 et 2012 contrairement à celle des 50-59 ans mais, depuis 2012, ils connaissent à nouveau une vive augmentation du taux de chômage.

Taux de chômage en %



Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois en milliers



LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE

LA POPULATION ACTIVE SOUS LA DOUBLE CONTRAINTE DE L'ÂGE ET DU DIGITAL

Si la question du financement des retraites est, depuis des années, au cœur du débat public, celle liée au vieillissement de la population active l'est moins. Pour autant et comme le signale une récente note du Conseil d'Orientation des Retraites, ce vieillissement aura des effets importants en matière économique. Il en aura également au niveau social.

UN VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA POPULATION ACTIVE

La part des actifs de plus de 50 ans est passée de 16 % en 1995 à 27 % en 2012 (dernier chiffre connu) quand celle des plus de 55 ans est passée de 8 à 13 %. Cette augmentation s'explique par le fait que dans les années 90 toutes les classes d'âge du baby-boom sont en activité professionnelle et que les premières atteignaient la cinquantaine. Par ailleurs, prenaient alors leur retraite les actifs issus des classes creuses de l'entre-deux-guerres. Au tournant du siècle, le vieillissement s'est accéléré car les classes d'âge des années 75/80, moins larges que les précédentes, sont entrées sur le marché du travail. Par ailleurs, les premières générations du baby-boom ont commencé à prendre leur retraite.

Aujourd'hui, pour un actif de plus de 55 ans, il y a 6,5 actifs de 15 à 54 ans. Ce ratio devrait se stabiliser autour de 4,5 à partir de 2030.

Les actifs de plus de 65 ans représentent 0,8 %, en 2012, de la population active contre 0,36 % en 2006. Cette proportion est en constante augmentation en raison notamment de l'assouplissement du cumul emploi/retraite intervenu en 2009. L'INSEE prévoit que le taux d'activité des 65/69 ans devrait fortement augmenter dans les prochaines années. Il devrait passer de 5 à 18 % pour les hommes et de 3 à 13 % pour les femmes d'ici 2060. La diminution du taux de remplacement des pensions, le développement du travail de consultant ainsi que le meilleur état de santé des seniors expliquent cette progression du nombre de travailleurs de plus de 65 ans.

Le vieillissement de la population active est, en France, moindre que celui de plusieurs de nos partenaires. En effet, du fait d'un taux de natalité supérieur, la population active continue de s'accroître par l'arrivée de jeunes actifs. Ainsi, si la proportion des 50/64 ans est en France de 35 %, Elle est de 42 % en Espagne, de 41 % en Italie et de 40 % en Allemagne.

Tous les pays avancés et un certain nombre de pays émergents comme la Chine sont confrontés à la gestion d'une main-d'œuvre plus âgée.

TRAVAILLER C'EST BIEN, MAIS ÊTRE EN BONNE SANTÉ, C'EST MIEUX !

L'allongement de la vie professionnelle n'est possible qu'à condition d'être en bonne santé. Le passage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans a provoqué un surcoût pour les organismes chargés de la prévoyance.

Les handicaps augmentent fortement à partir de 50 ans. Ainsi, selon l'enquête HSM, une femme âgée de 50 ans en 2015 passera, en moyenne, au cours des 15 prochaines années plus de 30 % de son temps professionnel avec des limitations physiques. Pour les hommes, le ratio est de 17 %. Concernant les atteintes cognitives, les limitations sont évaluées à une année.

Un homme ayant une mauvaise santé a une probabilité d'être en emploi après 50 ans amputé de 28 %. L'accumulation d'arrêts de travail pour raison de santé provoque la cessation anticipée d'activité et la mise en retraite dans un très grand nombre de cas. Les employeurs et les salariés préfèrent faire jouer les régimes de prévoyance.

Certains demandent la création d'un statut de travailleur âgé et de mieux définir l'inaptitude au travail.

L'expérience au travail, difficile à mesurer, constitue un des principaux facteurs d'employabilité. La meilleure preuve est fournie par la difficulté qu'ont les jeunes à trouver leur premier emploi. L'expérience au travail nécessite une dizaine d'années de vie professionnelle. Elle est moins importante dans les secteurs technologiques (start-up, informatique, communication).

La motivation constitue un autre facteur important. Elle est, en règle générale, plus forte chez les jeunes actifs mais n'est pas obligatoirement absente chez les seniors.

PRODUCTIVITÉ, INNOVATION ET SENIORS SONT-ILS ANTINOMIQUES ?

Il est couramment admis que les travailleurs âgés sont moins productifs que les jeunes. Les départs anticipés à la retraite concernant certains métiers étaient accordés au nom d'une certaine compensation sociale mais aussi au nom de la productivité. Un travailleur âgé ne pouvait pas être aussi rentable dans les mines, dans les usines sidérurgiques qu'un jeune. Aujourd'hui, avec la robotisation, avec la tertiarisation de l'économie, ce sont moins les critères de force physiques que les capacités cognitives à absorber le changement. Les problèmes psychologiques deviennent également de plus en plus prégnants avec l'âge.

Selon les résultats du test d'aptitude générale (GATB) et au regard de nombreuses études en neurosciences, les facultés cognitives atteindraient un maximum autour de 30 ans avant de décliner. Il apparaît que ce sont les capacités physiques et d'intégration du progrès qui diminuent le plus rapidement. En revanche, ce qui est assez logique, les capacités managériales qui reposent sur l'expérience, restent assez constantes avec l'âge.

Les seniors sont handicapés par un ralentissement de leur capacité de réaction et de résolution des problèmes (étude Lemaire 1999). « La mémoire de travail » zone du cerveau permettant de stocker et de manipuler des informations en vue d'accomplir une tâche cognitive (étude Braver et West 2007) est corrélée à l'âge.

Différentes études ont prouvé que les capacités cognitives baissent d'autant moins rapidement que le niveau de formation initial est élevé et que l'activité intellectuelle demeure importante durant toute la vie. Ce sont pour ces raisons que les professions intellectuelles connaissent une moindre baisse de leurs capacités cognitives.

Au regard des différentes études, il apparaît nécessaire tant pour la santé de la population que pour la compétitivité des entreprises d'enrichir intellectuellement les emplois et de maintenir tout le long de la vie professionnelle un fort volant de formation.

La productivité et les seniors font-ils bon ménage ?

Des enquêtes autrichiennes concluent que le vieillissement de la population conduit à une baisse de productivité mais qu'en revanche son rajeunissement a peu d'effets.

L'étude de Maestas de 2014 portant sur les États-Unis souligne qu'une augmentation de 10 % de la population active âgée de plus de 60 ans entraîne une baisse du PIB par habitant de 5,7 %.

Selon une étude de Feyrer de 2007, la croissance repose sur les 40–50 ans. Quand cette part de la population est la plus importante, le taux de croissance a tendance à s'élever. Les pays à faibles revenus sont des pays ayant une population jeune importante et un nombre d'actifs de plus de 40 ans faible.

Les études de Lisenkova et de Boersch-Supan soulignent que le vieillissement de la population en Écosse ou en Allemagne provoquera une baisse de 15 % la productivité du facteur travail et cela malgré l'accumulation capitaliste. Pour maintenir le pouvoir d'achat des Écossais comme des Allemands, il conviendra d'accroître la productivité des actifs. Les simulations par modèle économique démontrent que l'accroissement du capital ne pourra générer dans les prochaines années que 0,2 point supplémentaire de productivité quand il en faudrait au minimum 0,5 point.

Pour ralentir le vieillissement de la population, le recours à l'immigration constitue une des solutions possibles. Pour des pays comme l'Italie ou l'Allemagne, le nombre d'immigrés nécessaire pour contrecarrer le vieillissement est important. Ces pays devraient accueillir dans les vingt prochaines années, plusieurs millions de travailleurs étrangers. En 2015, l'Allemagne a accepté 890 000 réfugiés politiques.

La robotisation et la digitalisation mettent-elles en danger le travail des seniors ?

Depuis le début de la révolution industrielle, à la fin du XVIII^e siècle, le développement des machines a permis de décupler la force du travailleur, force physique puis force intellectuelle avec l'émergence de l'informatique.

Le développement de la robotique et de l'intelligence artificielle risque – dans les prochaines années – de supprimer de nombreux métiers. Après le secteur secondaire, c'est le secteur tertiaire qui est concerné. Seront concernés les activités de service classiques comme le gardiennage mais aussi des activités plus sophistiquées (diagnostic médical). Les emplois de demain reposeront de plus en plus sur la créativité, le sens de l'organisation, la capacité de réaction et sur le contact humain.

Cette transformation rapide de la sphère productive peut conduire à l'expulsion des actifs les plus âgés. La diminution de la croissance de la population active constitue un frein à cette tendance. Par ailleurs, selon une étude de 2014 (Autor), si l'automatisation conduit à une segmentation accrue du marché du travail (avec moins d'emplois à faible qualification et plus d'emplois qualifiés), elle ne sera pas en tant que telle à l'origine d'une massification du chômage.

Les salariés les plus âgés se situent rarement dans les entreprises à forte teneur en technologie. Ils se concentrent au sein des secteurs traditionnels qui sont plus sensibles aux aléas de la conjoncture. Ces secteurs peuvent néanmoins connaître des ruptures technologiques.

La robotisation est indispensable afin d'améliorer la productivité du travail amenée à baisser du fait du vieillissement. À ce titre, il est à noter que pour le moment, les gains de productivité générés par le big data, les objets connectés et le digital sont plus faibles que ceux procurés par les technologies de l'information et de la communication au tournant du siècle. Ces derniers avaient été évalués à 0,6 point en moyenne annuelle en Europe et à 1 point aux États-Unis. Les gains de l'actuelle révolution numérique seraient de 0,3 à 0,4 point en moyenne annuelle.

L'ASCENSEUR SOCIAL EST-IL EN PANNE À CAUSE DES SENIORS ?

La pyramide des âges au sein des entreprises est déséquilibrée avec beaucoup de plus de 50 ans et peu de moins de 35 ans. De ce fait, les promotions sont plus difficiles ; les places à responsabilité étant occupées par les aînés. Certes, des places peuvent se libérer du fait de la mobilité externe mais en période de crise, cette dernière a tendance à se ralentir. Avec le report de l'âge de la retraite, le maintien en activité des cadres jusqu'à 67 ans est amené à s'accroître. En outre, la digitalisation et les nouvelles techniques de management raccourcissent les chaînes de commandement. De nombreux postes de direction sont amenés à disparaître ou à évoluer. De ce fait, les probabilités de promotion se réduisent ce qui est une source de frustration sociale qui s'ajoute à celle liée aux faibles augmentations salariales. Sont particulièrement victimes de cette réduction des promotions, les générations de la fin

du baby-boom et celles nées juste après dans les années 70. En effet, n'étant pas « digital native », elles se retrouvent en concurrence avec ces dernières. Il n'est pas rare que des sauts de générations se produisent pour des raisons technologiques et sociologiques que ce soit au niveau des entreprises qu'au niveau politique.

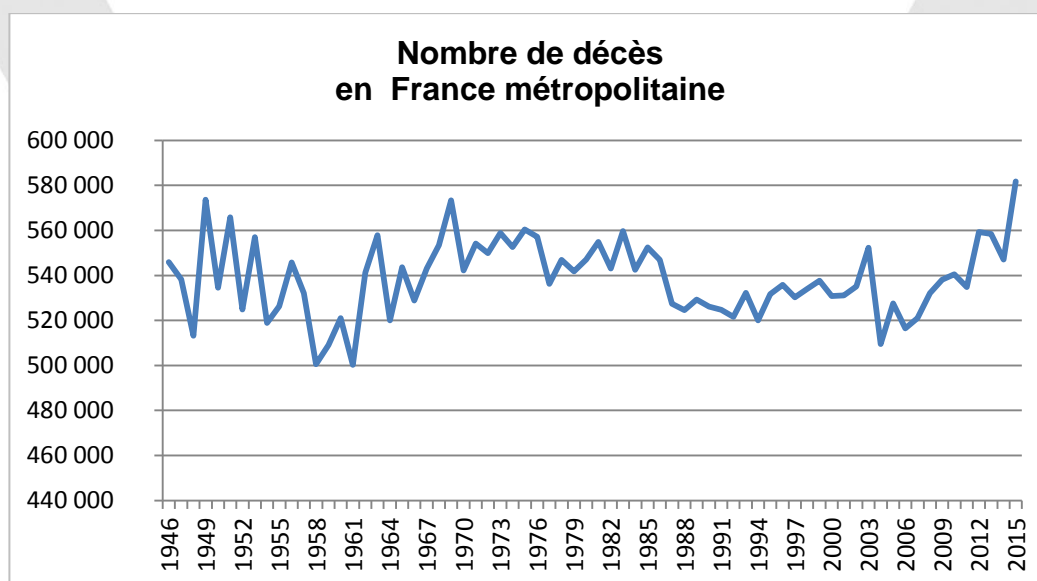
PRÈS DE 600 000 DÉCÈS EN FRANCE EN 2015

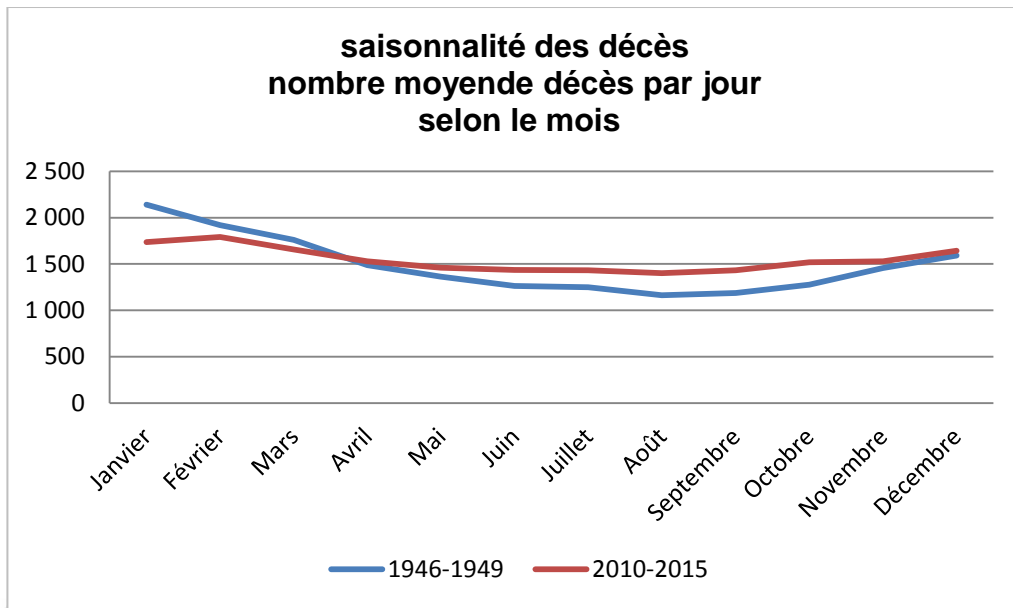
L'INSEE a publié les résultats détaillés des décès en France au cours de l'année 2015. Ils se sont élevés à 594 000. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis l'après-guerre. Par rapport à 2014, 34 000 personnes supplémentaires sont décédées, soit une hausse de 6,1 %. Cette augmentation s'explique par un effet de génération, ce sont des générations plus nombreuses que les précédentes qui arrivent dans les âges de forte mortalité et par des événements épidémiologiques plus marqués. Sur ce dernier, il faut souligner qu'une population plus âgée est plus sensible aux épidémies.

De 1985 jusqu'aux premières années du XXI^e siècle, ce sont les classes d'âge, dites « creuses », nées entre 1915 et 1919 qui sont arrivées aux âges où l'on meurt le plus. De ce fait, il a été constaté de manière logique une baisse du nombre de décès. Au début de la décennie 2010, l'effet des classes creuses ne joue plus. En outre, les premières générations nombreuses de baby-boomers entrent dans des âges où le risque de décéder est plus élevé (en 2011, les personnes nées en 1946 ont 65 ans).

La hausse importante des décès en 2015 s'explique aussi par des raisons conjoncturelles : une épidémie de grippe importante est survenue entre mi-janvier et mi-mars, à laquelle se sont ajoutés plusieurs épisodes de canicule en juillet et août.

Sans surprise, le nombre de décès s'accroît au cours de l'hiver, néanmoins la saisonnalité des décès est moins marquée que dans le passé en raison notamment des canicules.





LE DOSSIER DU MOIS :

REVENUS, ÉPARGNE ET RETRAITE

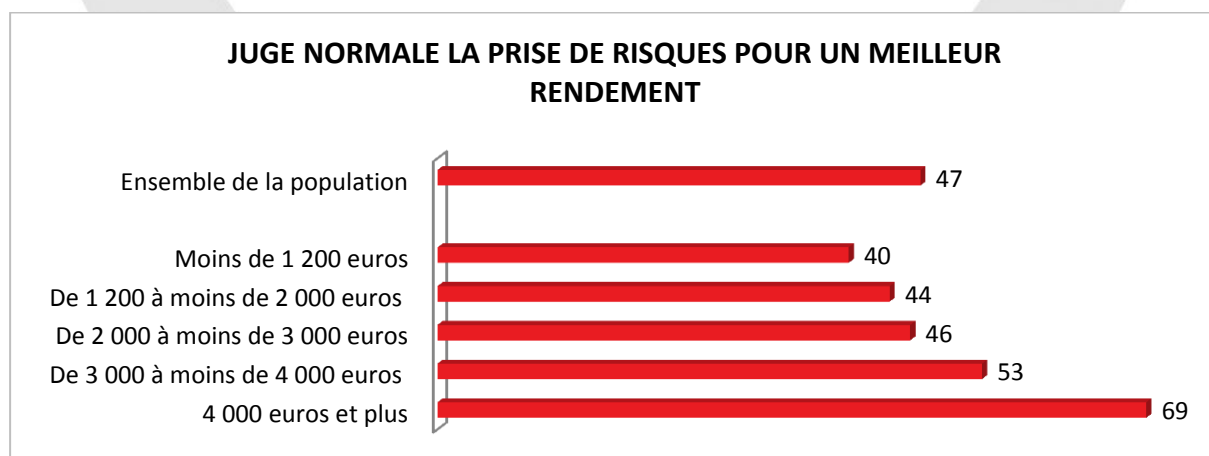
Les Français épargnent et ils déclarent le faire afin de préparer leur retraite mais évidemment cette appétence est fonction de leur niveau de revenus. L'équipe du Cercle a repris les résultats de l'enquête 2016, les Français, leur épargne et leur retraite en prenant en compte leurs revenus.

Si les Français sont, pris dans leur moyenne, globalement épargnants, dans les faits, l'effort d'épargne se concentre sur les 20 % des Français les plus riches.

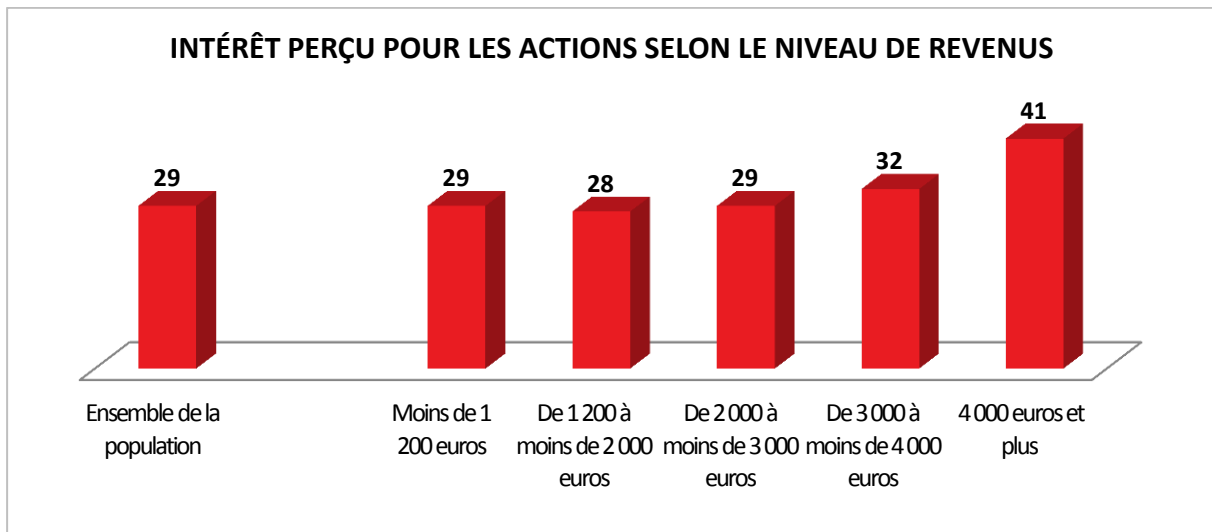
ÉPARGNE : DES ATTENTES DIFFÉRENTES SELON LES REVENUS

LE RISQUE : L'APANAGE DES PLUS AISÉS

L'épargnant modeste a peur de perdre le capital qu'il a réussi à accumuler avec peine, d'où un faible goût pour le risque. Ce comportement se retrouve chez les plus riches pour d'autres raisons. Pour faire face à des impôts élevés, il est important d'avoir des revenus récurrents et stables, ce qui n'incite pas à la prise de risque. Il n'en demeure pas moins que les détenteurs de revenus supérieurs à 4 000 euros par mois considèrent à 69 % qu'il est normal de prendre des risques pour espérer obtenir un meilleur rendement. La part des sondés partageant cet avis augmente avec les revenus, ainsi seules 40 % des personnes dont les revenus sont inférieurs à 1 200 euros partagent ce point de vue contre 47 % pour l'ensemble des Français.

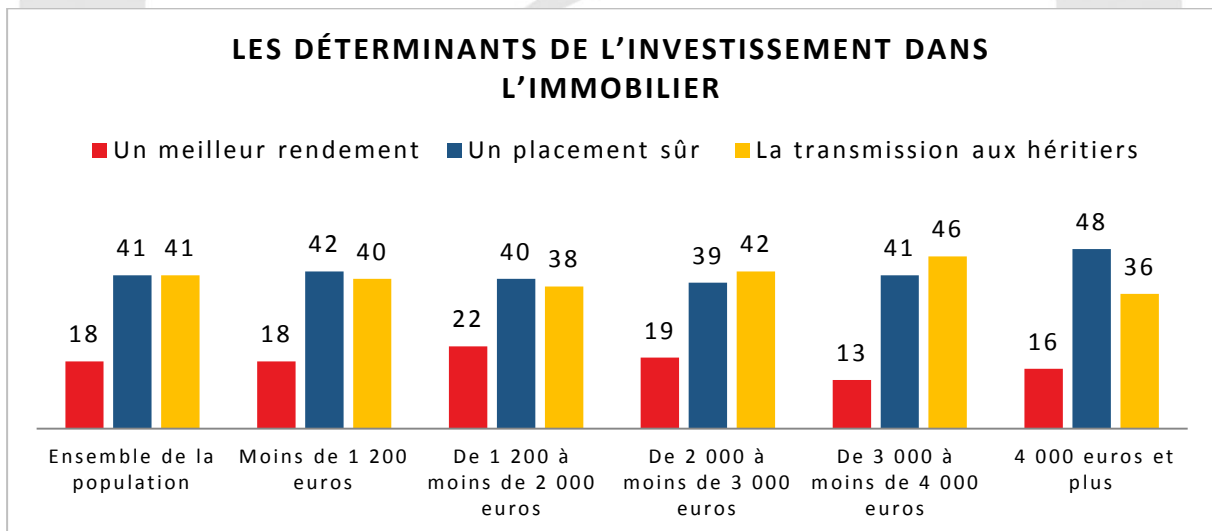


De fait, le placement actions attire 41 % des Français gagnant plus de 4 000 euros par mois quand seulement 29 % des Français, tous niveaux de revenus confondus, jugent ce placement intéressant.



PLACEMENT IMMOBILIER : LES CLASSES MOYENNES SONT LES SEULES À PRIVILÉGIER LA TRANSMISSION AUX HÉRITIERS

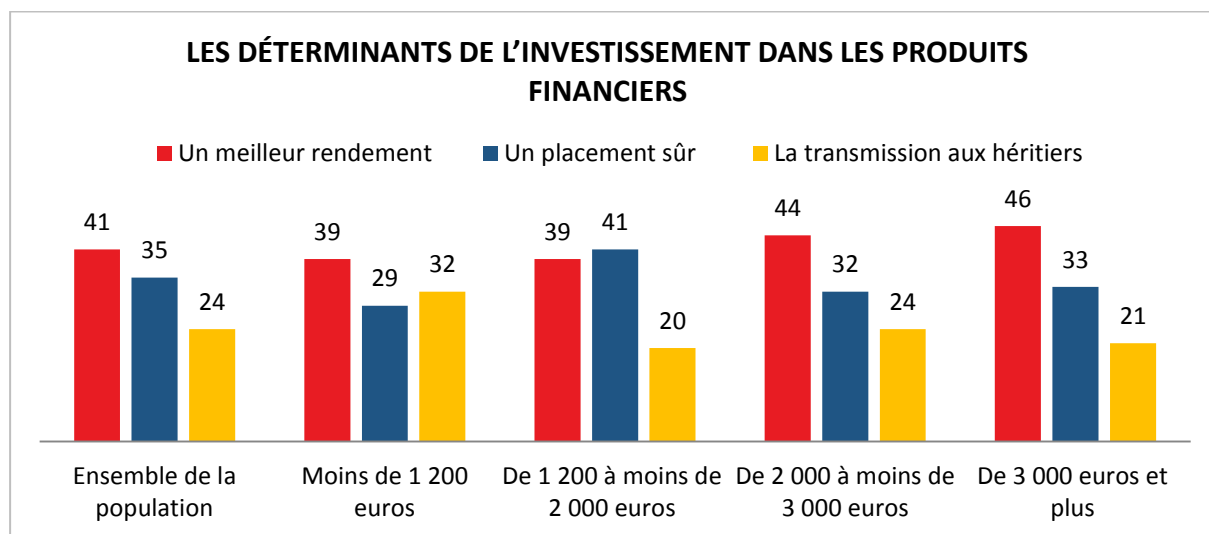
Face à un investissement dans l'immobilier, revenus modestes et revenus supérieurs privilégient la sécurité du placement quand les classes moyennes mettent davantage en avant la transmission aux héritiers.



ÉPARGNE FINANCIÈRE : L'IMPORTANCE DU RENDEMENT CROÎT AVEC LES REVENUS

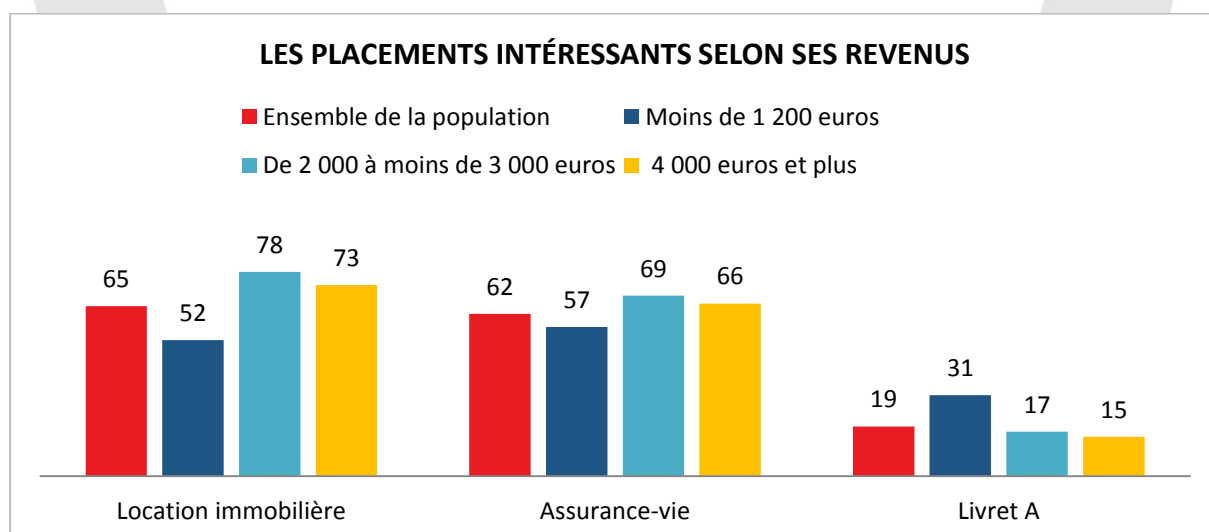
Plus les revenus sont élevés et plus le rendement constitue un déterminant de poids face à un investissement dans un produit financier pour atteindre 46 % des citations parmi les plus aisés. Il arrive presque toujours en tête des citations devant la sécurité du placement puis la transmission aux héritiers, deux facteurs qui évoluent inversement proportionnellement aux revenus. Seule exception, les titulaires de

revenus compris entre 1200 et 2000 euros qui privilégient la sécurité du placement (41 %).



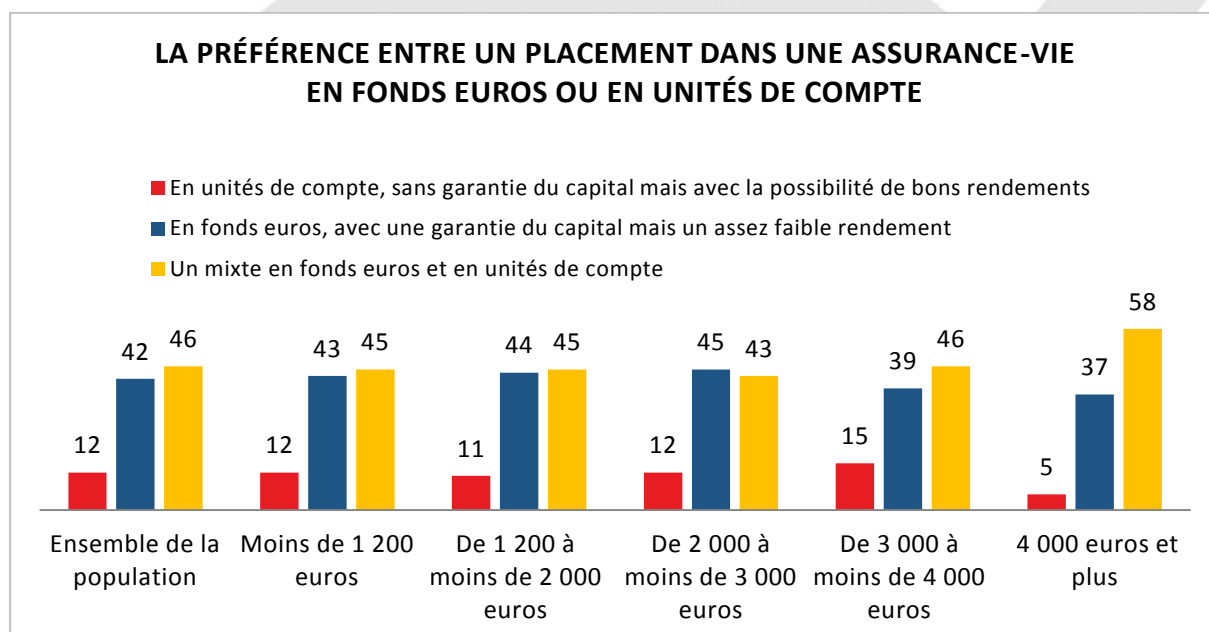
L'ASSURANCE-VIE DEVANCE L'IMMOBILIER AU SEIN DES CLASSES POPULAIRES

L'immobilier, considéré comme une valeur-refuge par l'ensemble des Français, reste l'apanage des classes moyennes et des classes aisées. Les populations aux revenus les plus modestes, faute de pouvoir y accéder, se tournent vers l'assurance-vie et l'épargne réglementée. Ainsi 57 % des épargnants les plus modestes considèrent l'assurance-vie intéressante (52 % pour l'immobilier locatif) et près d'un sur 3 cite le Livret A contre 19 % pour l'ensemble de la population et seulement 15 % pour les détenteurs de revenus supérieurs à 4 000 euros.



ASSURANCE-VIE : LA GARANTIE DU CAPITAL UNE PRIORITÉ POUR LES PETITS ÉPARGNANTS ET LES CLASSES MOYENNES

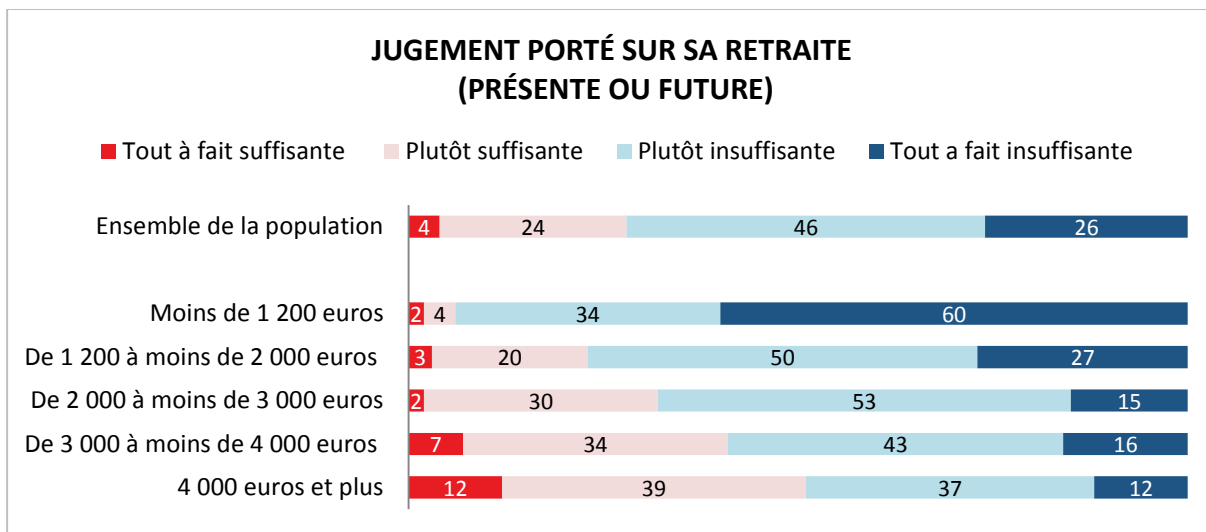
Jusqu'à 3 000 euros de revenus, les sondés semblent partagés entre les contrats en fonds euros et les contrats mixtes avec près de 45 % de citations pour ces deux types de supports. Un choix qui tient à la volonté affichée de faire prédominer la sécurité du placement. Les ménages dont les revenus se situent à 4 000 euros et plus se démarquent des autres en affichant une nette préférence (58 %) pour les contrats mixtes. Toutefois, la sécurisation de l'épargne est également au cœur des préoccupations de ces derniers qui boudant de manière plus marquée les contrats mono supports en unités de compte.



PERCEPTION ET PRÉPARATION DE LA RETRAITE SELON LES REVENUS

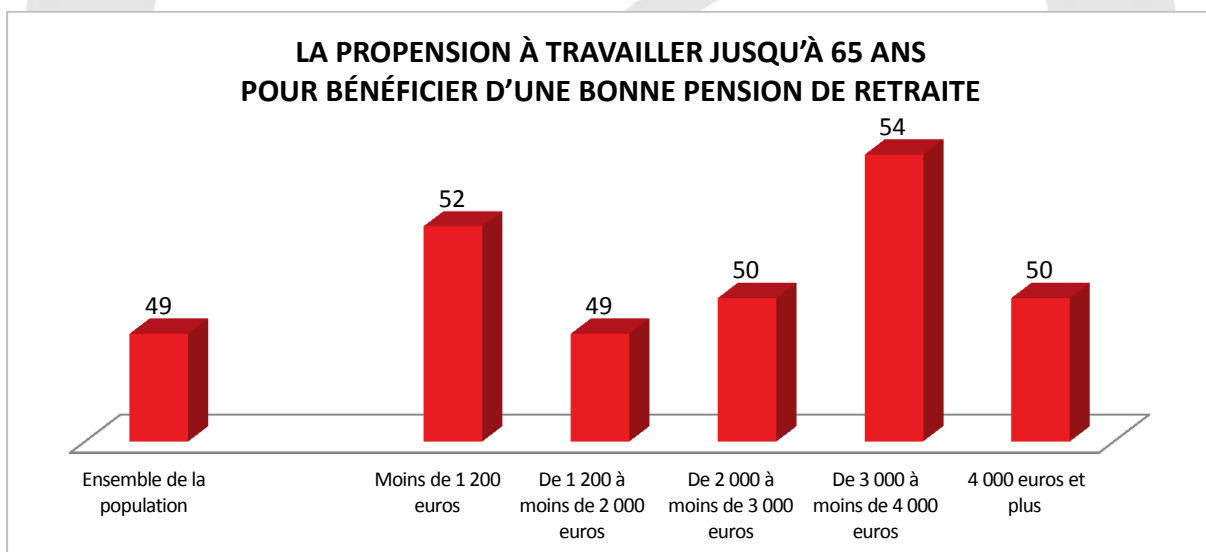
LA RETRAITE UNE SOURCE D'INQUIÉTUDES POUR LES REVENUS MODESTES...

Ce n'est qu'à partir de 4 000 euros de revenus, que les Français considèrent – à une courte majorité (51 %) – que leur pension est ou sera suffisante pour vivre correctement. Sans surprise, les ménages dont les revenus se situent à moins de 1 200 euros par mois considèrent massivement que leur retraite est ou sera « tout à fait insuffisante ». Ils sont ainsi à 60 % à le penser contre 26 % pour l'ensemble de la population.



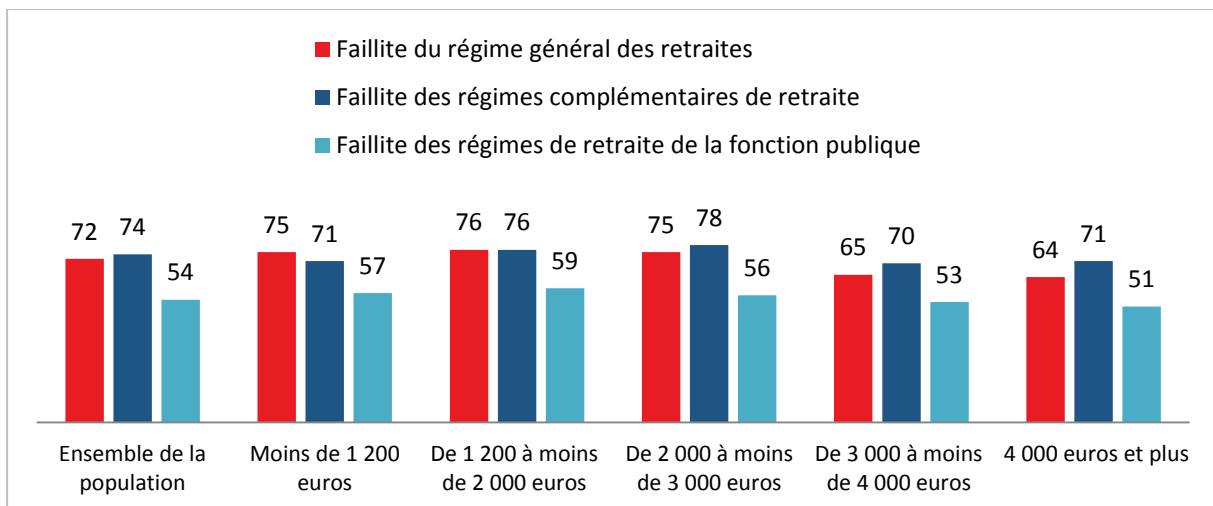
...QUI JUSTIFIERAIT DE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

Les Français ne sont guère favorables à l'idée de travailler plus longtemps, seulement 49 % seraient prêts à le faire pour avoir une meilleure pension. Les revenus modestes sont disposés à travailler plus pour avoir une meilleure pension ; c'est également le cas pour les titulaires de revenus moyens (respectivement 52 et 54 %).



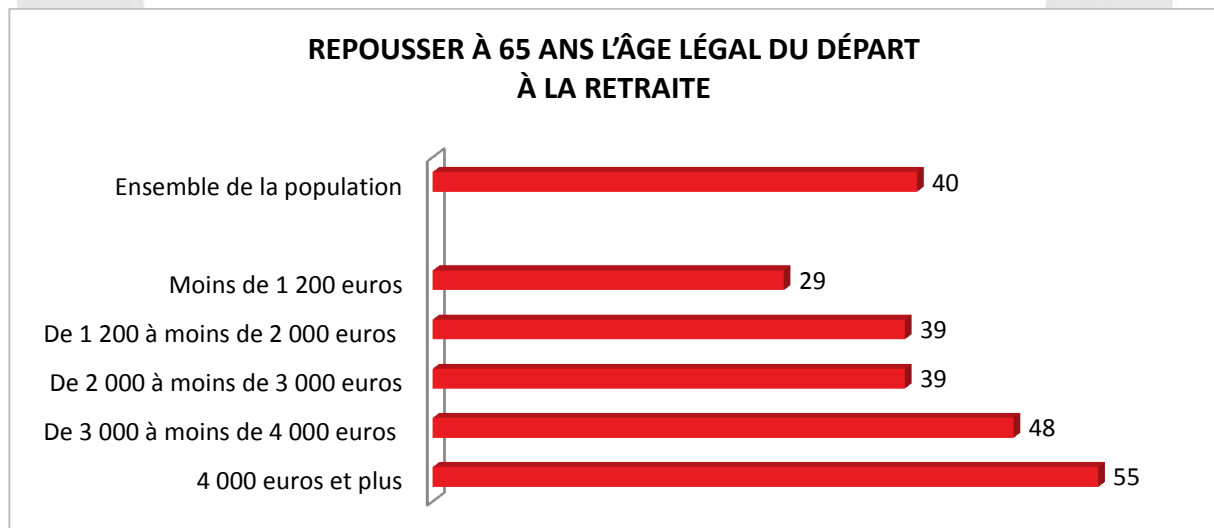
LA PEUR DE FAILLITE DU SYSTÈME DE RETRAITE EST D'AUTANT PLUS FORTE QUE LES REVENUS SONT FAIBLES

Les pensions de retraite assurent la quasi-totalité des revenus à la retraite pour les titulaires de revenus modestes. Par ailleurs, la retraite est perçue comme un élément important du pacte social d'où une vive appréhension vis-à-vis d'une éventuelle faillite des régimes par répartition.



LES TITULAIRES DE REVENUS MODESTES TRÈS OPPOSÉS AU REPORT DE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE

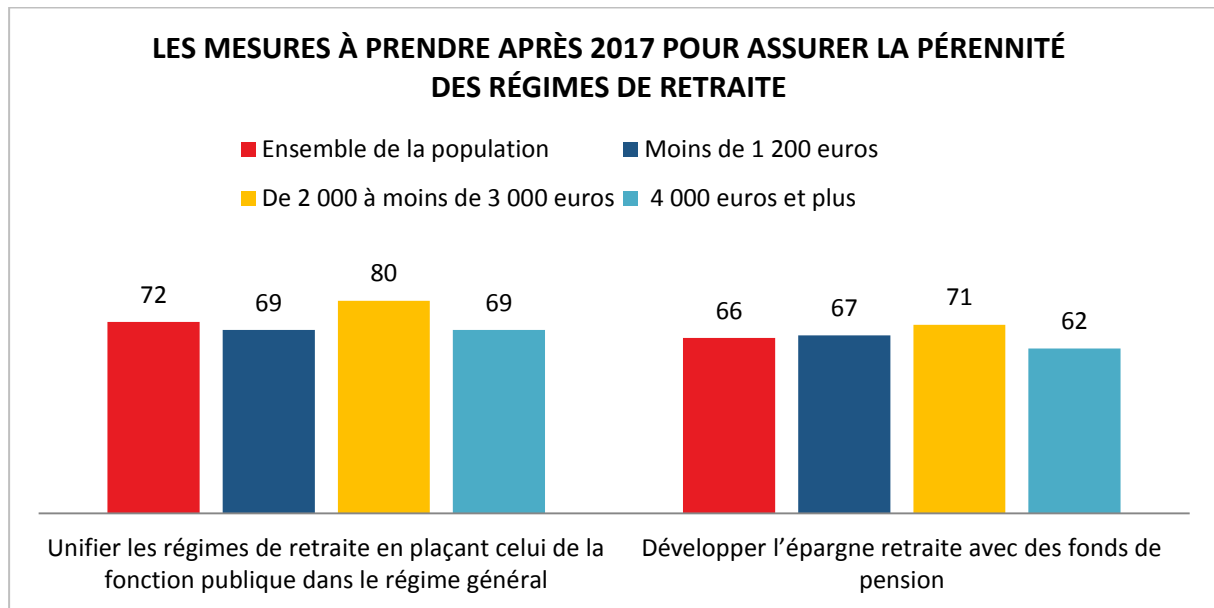
Si les titulaires de revenus modestes se disent prêts à travailler plus longtemps dans le but d'améliorer leur future pension, ils sont hostiles à un report de l'âge légal de départ à la retraite. À l'inverse, la proportion de réponses en faveur de cette mesure progresse avec les revenus pour atteindre 55 % des citations parmi les sondés les plus aisés (4 000 euros et plus). Ceux qui bénéficient de revenus élevés occupent des fonctions de cadres ou sont des indépendants. Ils partent en moyenne au-delà de 62 ans et sont donc naturellement assez favorables à un report de l'âge de départ à la retraite.



LES CLASSES MOYENNES FAVORABLES À L'UNIFICATION DES RÉGIMES ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE LONGUE

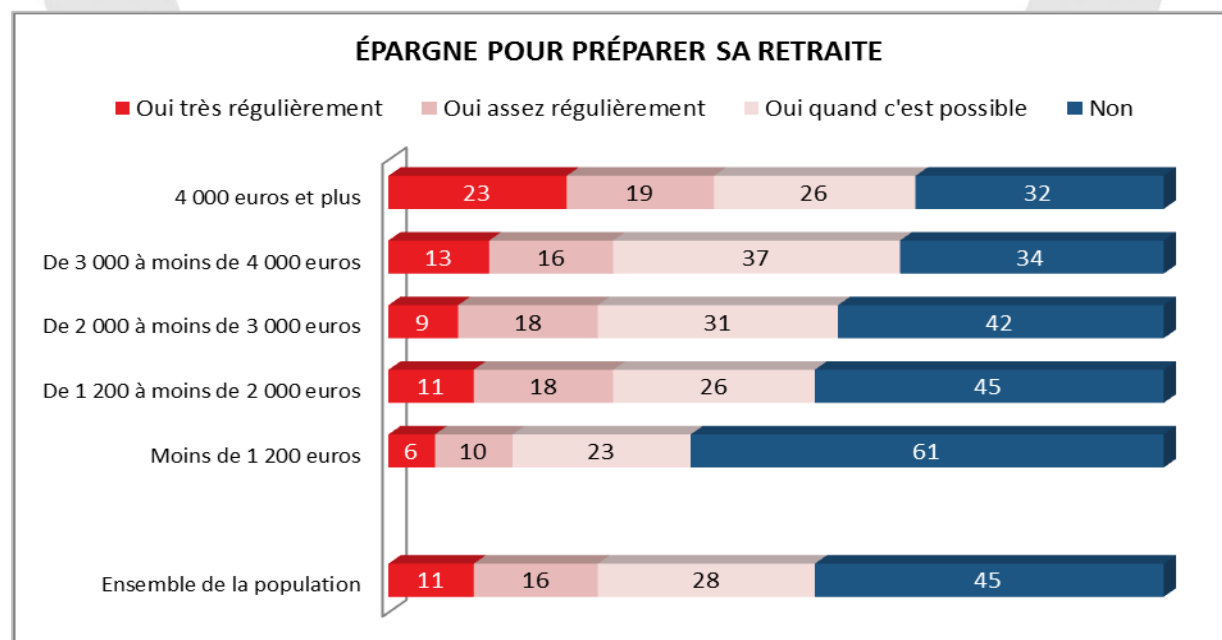
Afin d'assurer la pérennité des retraites, les sondés disposant de revenus se situant entre 2000 et 3000 euros sont plus nombreux à citer l'unification des régimes de retraites ou le développement de l'épargne-retraite. La demande d'équité est forte

chez ceux qui pensent que le régime des retraites peut faire faillite et que les réformes mises en œuvre depuis plus de vingt ans les pénalisent.



L'ÉPARGNE-RETRAITE : UNE QUESTION DE MOYENS AVEC DES FINALITÉS DIFFÉRENTES SELON SES REVENUS

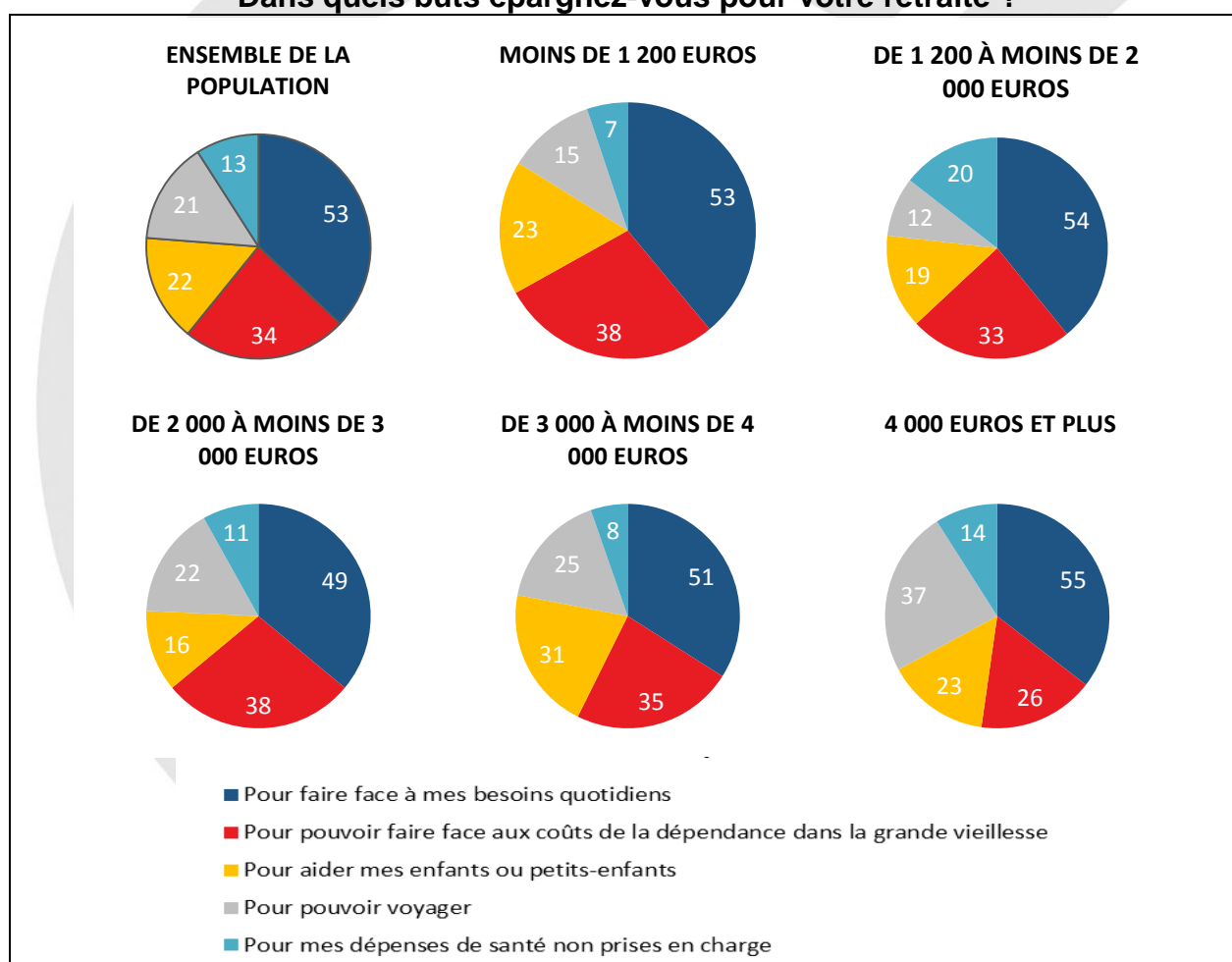
Faute de moyens suffisants, seule une minorité des sondés à faibles revenus épargne pour la retraite (39 % contre 55 % pour l'ensemble des Français tous niveaux de revenus confondus). À l'inverse, les sondés les plus aisés sont plus nombreux à épargner très régulièrement dans cette optique (23 % au-delà de 4 000 euros, contre 13 % entre 3000 et 4000 et 11 % pour l'ensemble de la population).



À QUOI PEUT BIEN SERVIR L'ÉPARGNE-RETRAITE ?

Quel que soit le montant de revenus, l'épargne-retraite vise à assurer le financement du quotidien. Il est à remarquer que pour les titulaires de revenus dépassant 4 000 euros, le recours à l'épargne-retraite pour financer la dépendance est moins prégnant. Si les 20 % des ménages les plus aisés ont l'espérance de vie la plus longue, ils pensent également avoir moins de risques d'être confrontés à la dépendance. Par ailleurs, leurs revenus issus de leurs pensions sont jugés suffisants pour les mettre à l'abri du besoin en cas de dépendance. En revanche, pour cette catégorie de la population, l'épargne-retraite doit servir au financement des loisirs et des voyages.

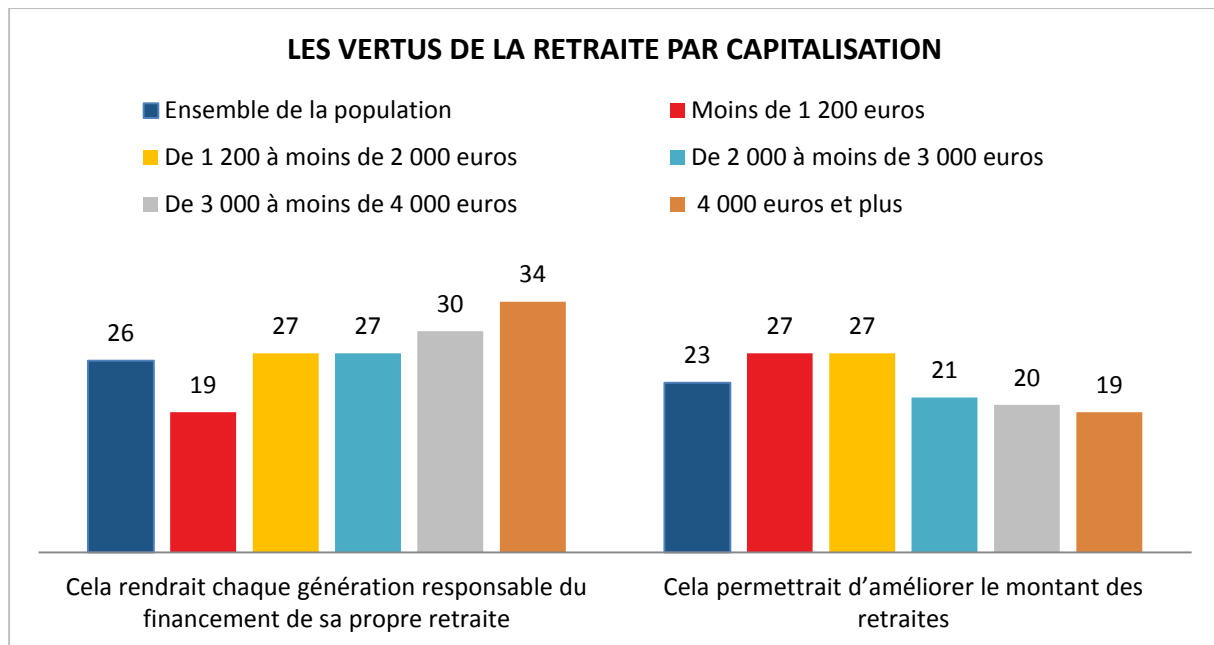
Dans quels buts épargnez-vous pour votre retraite ?



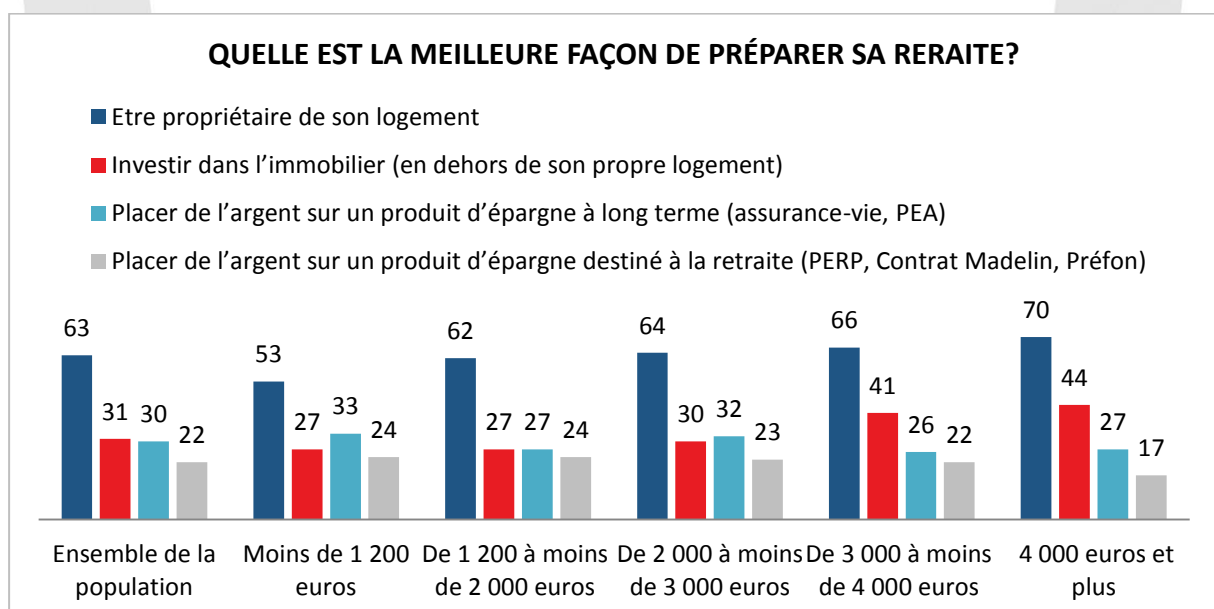
LES PRINCIPALES VERTUS DE LA CAPITALISATION SELON LE NIVEAU DE REVENUS

La capitalisation n'est plus un sujet tabou, avec 66 % des Français favorables au développement de l'épargne-retraite avec des fonds de pension pour assurer le financement des retraites. Toutefois, les vertus de cette mesure divergent selon les conditions de vie. Ainsi les classes moyennes supérieures et les classes aisées estiment plus largement que l'introduction de la capitalisation permettrait de rendre

chaque génération responsable du financement de sa propre retraite quand les catégories sociales les plus modestes citent plus volontiers l'amélioration des pensions.



L'ÉPARGNE LONGUE POUR PRÉPARER LA RETRAITE DES CLASSES MOYENNES ET DES MÉNAGES À FAIBLES REVENUS



Si tous niveaux de revenus confondus, la détention de sa résidence principale constitue majoritairement le meilleur moyen de préparer sa retraite, le poids de l'immobilier tend à s'accroître avec les revenus. Ainsi quand seulement 53 % des sondés disposant moins de 1 200 euros citent le fait d'être propriétaire de son

logement ils sont 70 % à le faire parmi les sondés disposant de 4 000 euros et plus de revenus mensuels. On constate le même phénomène en ce qui concerne l'investissement dans l'immobilier locatif qui obtient 44 % des citations parmi les sondés les mieux lotis. L'épargne long terme devance de ce fait l'immobilier locatif pour les ménages dont les revenus n'excèdent pas 3 000 euros. Le coût de l'immobilier peut expliquer ce positionnement plus équilibré d'autant que l'assurance-vie, principal vecteur de l'épargne longue, est accessible à tous et peut répondre à des besoins multiples de par sa souplesse.

** À la demande du Cercle de l'Épargne, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne. L'enquête a été réalisée sur Internet du 19 au 22 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'Institut français d'opinion politique (IFOP).*

L'AGENDA DU CERCLE

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CERCLE

LE 08 NOVEMBRE 2016	RÉUNION DES DIRECTEURS DE RÉGIONS ET DIRECTEURS RÉGIONAUX DES VENTES D'AG2R LA MONDIALE Intervention de Philippe Crevel pour présenter le Cercle et ses activités
LE 10 NOVEMBRE 2016	CONFÉRENCE « ÉCONOMIE : DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ? » À AMIENS Intervention de Philippe Crevel devant un club de chefs d'entreprise
LE 15 NOVEMBRE 2016	SALON SILVER ECONOMY EXPO À PARIS PORTE DE VERSAILLES Intervention de Philippe Crevel à une table ronde sur le thème « Le travail des seniors, quels enjeux et impacts pour la Silver économie ? »
LE 25 NOVEMBRE 2016	CONFÉRENCE « ÉCONOMIE : DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ? » À PRAGUE Intervention de Philippe Crevel devant un club de chefs d'entreprise
LE 02 DÉCEMBRE 2016	CONFÉRENCE « ÉCONOMIE : DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ? » À LIMOGES Intervention de Philippe Crevel devant un club de chefs d'entreprise

LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS DU CERCLE

LES 3 ET 4 OCTOBRE 2016	CONFÉRENCES « LA RETRAITE ET L'ÉPARGNE À L'HEURE DES CHOIX » À LA RÉUNION Conférences co-organisées par Amphitéa, AG2R LA MONDIALE et le Cercle de l'Épargne avec la participation de François Héran sur le thème « Famille, vieillissement et migration en métropole et en outre-mer » et de Philippe Crevel sur le thème « Quelle retraite, demain ? »
LE 7 OCTOBRE 2016	RENCONTRE DU CLUB FFA FRANCE OUEST À VANNES Intervention de Florence Legros sur le thème de « l'actualité et l'environnement macro-économique » devant les cadres d'Assurance de personnes des régions Bretagne, Pays de Loire, Centre et Normandie en présence de Philippe POIGET, Délégué Général de la FFA
29 SEPTEMBRE 2016	SALON PATRIMONIA À LYON Participation de Philippe Crevel à la table ronde animée par Cédric Decoeur sur le thème « Rentabilité de l'épargne : la fin d'un idéal ? » en présence de Dominique DURANT, adjointe du directeur des Etudes, ACPR et Catherine LUBOCHINSKY, professeur à l'Université PARIS II

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	septembre 2016 : 140 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : 2,25 milliards d'euros Encours : 258,2 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	septembre 2016 : -550 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -56 millions d'euros Encours : 100,7 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Août 2016 : +973 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +11,270 milliards d'euros Encours : 251,207 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	Août 2016 : +102 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -550 millions d'euros Encours : 29,446 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Août 2016 : +21 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -146 millions d'euros Encours : 6,475 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Août 2016 : -37 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -1,060 milliard d'euros Encours : 44,755 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,39 % (septembre 2016) Pas de plafond légal	Août 2016 : 1,595 milliard d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +7,701 milliards d'euros Encours : 179,335 milliards d'euros
PEA PEA PME	Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros	Encours : environ 100 milliards d'euros Encours : environ 400 millions d'euros
Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2015 Rendement moyen des UC en 2015	2,25 % 4,8 %	septembre 2016 : collecte nette nulle Depuis le 1^{er} janvier : +15,8 milliards d'euros Encours : 1 620 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2015	4,75 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	Résultats
CAC 40 au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	4 509,26 +1,47 % -2,76 % +8,53 %
DAXX au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	10,665.01 +2,49 % -0,73 % +10,02 %
Footsie au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	6 954,22 +0,50 % +11,40 % -4,67 %
Euro Stoxx 50 au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	3 055,25 +2,13 % -6,50 % +4,08 %
Dow Jones au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	18 142,42 -0,01 % +4,12 % -2,29 %
Nasdaq au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	5 189,14 -1,62 % +3,63 % +8,58 %
Nikkei au 30 septembre Évolution en septembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	17 425,02 +4,38 % -8,45 % +9,07 %
Parité euro/dollar au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1,0980 -2,16 % +1,16 % -10,28 %
Once d'or au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1 278,110 -3,21 % +20,58 % -10,39 %
Pétrole baril de Brent en dollars au 31 octobre Évolution en octobre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	48,450 -1,26 % +28,93 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	Taux
Obligations souveraines et Euribor au 31 oct. 2016 Taux OAT à 10 ans Taux du Bund à 10 ans Taux de l'US Bond à 10 ans Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 9 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	0,471 % 0,162 % 1,827 % -0,372 % -0,313 % -0,131 % -0,069 %
Crédit immobilier (Source Empruntis 31 oct. 2016) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	1,10 % 1,40 % 1,60 % 1,85 % 2,45 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre 2016 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratiqué	2,71 % 2,34 % 2,78 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure au 3^e trimestre 2016 Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratiqué	3,61 % 3,12 % 3,71 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	15,01 % 9,74 % 5,21 % 9,89 %
Taux de l'usure (taux maximums autorisés) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	20,01 % 12,99 % 6,95 % 13,19 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Pas de revalorisation au 1 ^{er} octobre 2016	Compte tenu de l'inflation, nulle, le taux de revalorisation l'est aussi
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 €	
AGIRC	Valeur du point : 0,4352 €	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642 euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Philippe Crevel : pcrevel@gmail.com

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercleredelegpargne.fr



AG2R LA MONDIALE

